



Rapide-Danseur

Tél. : 819-948-2152
Fax : 819-948-2265
rapide-danseur@mrcao.qc.ca

Municipalité de Rapide-Danseur

535, Route du Village, C.P. 459, Rapide-Danseur, Québec, J0Z 3G0

ORDRE DU JOUR

Séance du conseil municipal

Lundi le 7 octobre 2024, AU CENTRE MUNICIPAL À 19 H 30

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du 3 juin 2024**
- 4. Période de question**
- 5. Dépenses de septembre à payer en octobre**
- 6. Correspondance**
 - 6.1 Remerciement GIRT
 - 6.2 Aménagement sentier motoneige
- 7. Comptabilité & employés**
 - 7.1 Employé en loisirs avec Duparquet
 - 7.2 Entente de travail (contrats)
 - 7.3 Embauche Directrice adjointe et autorisation Desjardins
 - 7.4 Inspecteur municipal
 - 7.5 Palette asphalte froide
 - 7.6 Demande avis juridique permis DPAPL 240020
 - 7.7 PS-PS
 - 7.8 Adopter règlement ouverture bureau municipal
 - 7.9 Adoption politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
 - 7.10 Code de civilité au travail
- 8. Chemins**
 - 8.1 Avis de motion Règlement de déneigement des chemins privés
 - 8.2 Achat 800 tonnes de gravier
 - 8.3 Avis de motion concernant le Règlement déneigement des chemins privés
 - 8.4 Achat camion GMC
 - 8.5 Paiement de facture et reddition de compte (PPA-CE)
 - 8.3 Modifier ferme Philippe Audet pour Nivelage et déneigement S.E.A Inc. sur les contrats de déneigement
- 9. Divers**
 - 9.1 Sécurité civile, Mise à jour des membres
 - 9.2 Avis de motion Règlement fixant le nombre de conseillers municipaux
 - 9.3 Schéma couverture de risque incendie (attendre regroupement)
 - 9.4 Appuyer lotissement de M. Bruno Drouin
- 10. Camping**
 - 10.1 Conteneur au bureau municipal et aviser résidents du chemin des Mésanges
- 11. Varia**
 - 11.1 Information élection partielle le 24 novembre (sièges 2 et 3)
- 12. Période de questions**
- 13. Date des prochaines réunions**
 - 13.1 Séance de travail lundi 28 octobre
 - 13.2 Réunion du conseil : lundi 4 novembre
- 14. Fermeture de la réunion**